



## Commission Paritaire Administrative n°1

### **Mouvement de mutation locale des Inspecteurs 2019**

Marseille (13), le 2 juillet 2019

Monsieur le Président,

Notre Direction fait partie des quatorze Directions qui mettent en œuvre dès le 1er septembre 2019 la départementalisation des affectations. Solidaires Finances Publiques rappelle que dès le premier jour nous avons détecté et dénoncé tout le danger que représente cette destruction des droits et garanties des agents en terme de mobilité choisie. Le Directeur Général de l'époque avait expliqué que les règles de mutation issues de la fusion avaient été trop en faveur de l'agent au détriment de l'intérêt du service. Il s'est donc empressé de détruire les fondements des règles fusionnées. Ces règles étaient certes imparfaites mais élaborées par l'Administration dans l'intérêt des droits collectifs et individuels des agents de la DGFIP. Le but recherché par l'Administration n'est pas de transférer la charge des travaux des C.A.P. nationales aux C.A.P. locales, le but ultime de cette réforme est de supprimer les garanties de maintien à la commune lors d'une réorganisation ou suppression de poste / service. Cette règle protectrice pour les agents était un frein pour cette Administration qui gère uniquement des ressources et non plus des hommes et des femmes. Désormais, vous avez les mains libres pour mettre en œuvre la « *Géographie revisitée* », et tout le démantèlement des missions et services de la DGFIP en suivant le cap "Action publique 2022".

Nous rappelons également que les niveaux de priorités mis en œuvre par l'Administration sont une atteinte d'une part à l'ancienneté et d'autre part contraire à la loi lorsque les mouvements internes pour convenances personnelles passent avant les rapprochements des collègues arrivant de l'extérieur. Et que dire au

passage du rallongement des délais de séjour entre deux mutations qui n'est qu'un obstacle de plus à la mobilité choisie des agents.

La départementalisation est un recul collectif pour les droits à mobilité choisie. Il n'en demeure pas moins que la Direction Générale a imposé des règles de mutations. Notre rôle d'élus en C.A.P. locale consiste donc d'une part à vérifier à ce que vous appliquiez correctement l'ensemble de vos règles et d'autre part à défendre les situations individuelles qui nous sont confiées.

Cette situation critique en matière d'effectif revêt une dimension encore plus critique avec la communication de votre projet de déclinaison locale de la « *Géographie revisitée* ». Lors de votre présentation aux organisations syndicales du 11 juin, vous avez refusé catégoriquement notre demande de prise en compte des modifications de demandes de mutation locale éventuellement générées par vos hypothèses de restructuration.

Dans un contexte global de rigueur « anti-fonctionnaires » (dynamitage du statut de la Fonction Publique, remise en cause de l'organisation et du périmètre des missions de l'Action publique...), et alors qu'elle a déjà été particulièrement fragilisée ces 15 dernières années (40.000 suppressions d'emplois notamment), la DGFIP est aujourd'hui menacée d'un véritable dépeçage.

Le gouvernement a lancé une vaste opération de communication pour promouvoir son plan en s'appuyant sur la hausse du nombre de « points de contact ».

En réalité, avec ce plan, la DGFIP subit une chute brutale du nombre de ses services territoriaux .

Le nombre de trésoreries et de Services de Publicité Foncière est divisé par 3 environ, les « services fiscaux » sont appauvris (SIE, PCRFP, PCE, BDV regroupés). Les SIP sont globalement maintenus mais fragilisés, touchés par la mise en place du PAS et la suppression de la TH.

Le maillage territorial est en réalité particulièrement attaqué .

Cette attaque brutale et inédite repose aussi bien sur la forte réduction du nombre d'implantations réelles que sur l'atomisation des structures de travail.

Inefficace pour l'utilisateur et dangereux pour les agents, la « *Géographie revisitée* » n'appelle qu'une seule réponse de la part du premier syndicat à la DGFIP : c'est non ! Solidaires Finances Publiques revendique le retrait pur et simple du projet Darmanin – Fournel - Bonnet.

Nous défendons des propositions favorisant le service public et les droits des agents. Le Gouvernement veut reconquérir les territoires ? Nous défendons la

consolidation et le développement du maillage via des services étoffés en effectif, avec pleine compétence sur nos missions.

Le Gouvernement réfute le basculement vers une mobilité forcée ? Nous l'exhortons à officialiser, par écrit, les garanties des agents.

Pour permettre aux agents de remplir leurs missions dans de bonnes conditions professionnelles et personnelles, pour défendre les agents et le service public (emplois, missions, structures...), Solidaires Finances Publiques n'entend pas abandonner la lutte, et cherchera à mobiliser les agents, les élus et les usagers.

Concernant cette C.A.P.L , nous déplorons et dénonçons le gel du poste SIP 7/9/10.

Cette décision qui nous a communiquée en deçà de tout délai réglementaire est inacceptable et pénalise en cascade plusieurs agents.

Enfin, alors que leur Division a été démantelée suite à la création des C.S.R.H. et du S.I.A., les collègues de la Division des Ressources Humaines ont dû essuyer les plâtres de ces nouvelles règles et ont ainsi accompli un travail remarquable des conditions dégradées.

Pour conclure, nous rappelons que nous voterons contre ce mouvement en raison de la situation dramatique des effectifs et à cause de la régression des droits des agents due aux nouvelles règles de gestion.